



Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700
 Fax: 011-551 7844 website: www.au.int

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 22 FEVRIER 2020
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE

DECLARATION D'ARRIVÉE

Lomé, le 19 février 2020- Le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), **Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat**, a dépêché une Mission d'Observation Electorale de court terme dans le cadre de l'élection présidentielle du 22 Février 2020 en République Togolaise.

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) déployée du 15 au 26 février 2020, est conduite par **Son Excellence Monsieur Hery Rajaonarimampianina, ancien Président de la République de Madagascar**. Elle comprend 40 observateurs. Notamment, des Parlementaires panafricains, des Responsables d'institutions en charge des élections et des Membres des organisations de la Société civile, des Groupes de réflexion, des médias et des institutions académiques du continent.

Les observateurs proviennent des pays africains suivant: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Îles Maurice, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Tunisie et Union des Comores.

La Mission de l'Union africaine a pour mandat l'observation du processus électoral en République Togolaise, conformément aux dispositions pertinentes de: la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012; la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002; aux Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections en Afrique ainsi que la Constitution et les lois qui organisent les élections au Togo.

L'objectif principal de la mission est de faire une observation et une évaluation honnêtes, indépendantes et impartiales de l'élection présidentielle du 22 février 2020.

Au cours de son séjour, la Mission rencontrera les autorités politiques, administratives et judiciaires du pays, les responsables des institutions en charge des élections, les acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral et les représentants de la communauté internationale afin d'évaluer les dispositions prises pour la tenue d'une élection pacifique, libre, crédible et transparente.

La Mission va déployer ses observateurs dans la capitale Lomé et dans l'ensemble des régions du pays à savoir la région maritime, la région des Plateaux, la région centrale, la région de la Kara et la région des Savanes. La Mission observera notamment les derniers jours de la campagne électorale, les opérations de vote ainsi que le dépouillement le jour du scrutin.

Le 24 février 2020, la Mission rendra publique ses conclusions préliminaires dans le cadre d'une conférence de presse qui se déroulera à l'hôtel du 02 février à partir de 17 heures. Elle formulera ses observations et recommandations dans un rapport destiné aux autorités politiques et aux autres parties prenantes du processus électoral.

La Mission a établi son secrétariat à l'Hôtel du 02 février de Lomé. Numéro de contact: +228 92811090.

Fait à Lomé, mercredi 19 février 2020

Pour la Mission,

S.E.M. Hery Rajaonarimampianina

Chef de Mission

Pour toute information:

Karine Kakasi Siaba, Unité Démocratie et Assistance Electorale (DEAU)
Département des Affaires politiques | Commission de l'Union Africaine
Email: Kakasik@africa-union.org

Pour toute information concernant les médias, veuillez contacter :

Direction de l'Information et de la Communication | Commission de l'Union Africaine
E-mail: dinfo@africanunion.org | Site internet : www.au.int | Addis-Abeba | Ethiopie

Hashtags:

#AUEOM

#Togo

Follow us:

Facebook: <https://www.facebook.com/AfricanUnionCommission>

Twitter: https://twitter.com/_AfricanUnion

YouTube: <https://www.youtube.com/AUCommission>